



## DEMANDE DE RESERVATION - Salle BELLEVUE

(Nouveau Formulaire version 2023 établi après délibération N°126 du 14 décembre 2022)

Ce document établit seulement une demande de réservation d'une salle communale et en rien l'acceptation ou le refus de cette dernière. Demande préalable auprès des services de la mairie, à renvoyer à l'adresse suivante :

[mairie@cambes33.fr](mailto:mairie@cambes33.fr) ou à déposer à l'accueil de la mairie.

### COORDONNEES DU DEMANDEUR

**(Aucune réservation pour le compte d'un tiers ne peut être effectuée) :**

NOM : PRENOM :

ADRESSE COMPLETE :

TELEPHONE : MAIL :

### DATES DE LA RESERVATION SOUHAITEES :

ETAT DES LIEUX D'ENTREE – Date et horaire souhaités :

ETAT DES LIEUX DE SORTIE – Date et horaire souhaités :

VISITE PREALABLE SOUHAITEE :  OUI – merci de préciser vos disponibilités

NON

MOTIF DE L'OCCUPATION :  MARIAGE  AUTRE, à préciser :

### NOMBRE APPROXIMATIF DE PERSONNES PREVUES :

***(SALLE BELLEVUE : 300 personnes maximum)***

1<sup>ère</sup> location annuelle

2<sup>ème</sup> location annuelle

3<sup>ème</sup> location annuelle et plus

**Date et signature du demandeur :**

### Conditions de location de la Salle Bellevue :

- La mairie se réserve le droit de refuser en fonction du motif de la réservation et de la disponibilité
- Lors de la validation par la Mairie, la réservation ne sera définitive qu'après dépôt du chèque d'arrhes correspondant à 50% du montant TTC du coût de la location (cf article 3 de la délibération N°126 du 14 décembre 2022) :

	1 <sup>ère</sup> location annuelle	2 <sup>ème</sup> location annuelle	3 <sup>ème</sup> location annuelle et plus
Tarifs cambais en € par location	600€ TTC	900€ TTC	1200€ TTC
Tarifs non cambais résidant CDC	900€ TTC	1200€ TTC	1200€ TTC
Tarifs non cambais et non résidant CDC	1200€ TTC	1200€ TTC	1200€ TTC

- Une convention sera remise et signée entre les deux parties lors de l'état des lieux d'entrée
- A cette occasion, seront demandés :
  - ⇒ un chèque du solde de 50% du coût de la location, à l'ordre du trésor public
  - ⇒ un chèque obligatoire pour le ménage d'un montant TTC de 150 €, à l'ordre du trésor public
  - ⇒ un chèque de caution d'un montant TTC de 1500 €, en cas de dégradation
  - ⇒ un justificatif du lieu de résidence (copie taxe foncière, taxe d'habitation...)
  - ⇒ une attestation d'assurance (responsabilité civile)
  - ⇒ une attestation du traiteur (obligation de faire appel à un traiteur en cas de repas)